

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

74115
Objet

Subvention exceptionnelle
à l'A.S. du C.E.T.
Champlain.

DATE DE CONVOCATION

22 juin 1974

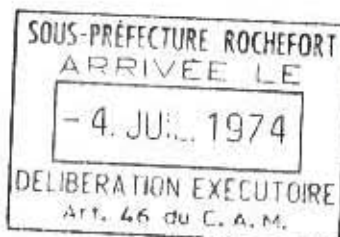
DATE D'AFFICHAGE

22 juin 1974

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 22

Nombre de votants 23



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

soixante quatorze

L'An mil neuf cent
le vingt huit juin à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Étaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, DUFOUR, STIPAL
COLLE, BARDE, NAULIN, MONTRON, LARGETEAU, DOIREAU, LACHAUD,
BROTREAU, BERLAND, DOMEQ, DELAIR, BOUCHET, BOUTET, BARRIERE,
PAPEAU, TAP, Mme FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUCHET par Me BARDE

Absents : MM. RIVIERE, Mmes BIDEAU, FOUCHE

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Par lettre du 24 avril 1974, le Directeur du C.E.T. Champlain a sollicité l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive de son établissement à la suite des importants frais de déplacement entraînés par la participation de ses sportifs aux championnats de France ASSU à AURILLAC et à REIMS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions de la Commission des Sports du 17 juin 1974,

DECIDE :

- d'attribuer à l'A.S. du C.E.T. Champlain, une subvention exceptionnelle de 1 000 F pour lui venir en aide à la suite des déplacements aux championnats de France ASSU à AURILLAC (Cyclisme) et à REIMS (Haltérophilie).
- d'imputer la dépense sur les crédits réservés du chapitre 945 du Budget 1974.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

